

Le 14 septembre 2023

Lecture en ligne de mangas et webtoons et prix unique du livre

Lancement d'une consultation par le Médiateur du Livre

Le médiateur du livre s'est saisi au printemps 2022 de la question suivante : **comment la législation sur le prix du livre s'applique-t-elle aux livres numériques, en particulier les mangas, lorsqu'ils sont commercialisés en ligne par des plateformes avec des prix exprimés sous forme de monnaies virtuelles, dites également jetons numériques (« coins ») ?**

Il soumet aujourd'hui à consultation publique pour une durée de deux mois un projet d'avis ayant pour objet de répondre cette question.

La réponse qu'il propose est que **la loi du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique s'applique à la vente en ligne des mangas numériques, voire des webtoons** et que, pour la respecter, les plateformes qui pratiquent des systèmes de jetons doivent **assurer la maîtrise du prix par l'éditeur et la transparence de celui-ci**.

Le développement des offres de lecture numérique de mangas et webtoons par des plateformes qui proposent aux lecteurs de les payer avec des jetons numériques (« coins »), dont certains peuvent être distribués gratuitement, est à l'origine de cette question nouvelle. **Comme la valeur en euros du jeton utilisé dans un achat dépend d'une politique de distribution de jetons gratuits et de tarifs d'achat des jetons dégressifs, le prix du livre ainsi commercialisé devient variable en fonction de l'acheteur et de la plateforme**. Cette situation pose une question sérieuse au regard du principe de prix unique posé par la loi de puis 2011 pour tous les livres numériques, qui implique que tous les acquéreurs s'acquittent d'un prix identique et que toutes les plateformes pratiquent ce même prix. Pour autant, le médiateur estime que les questions ainsi posées ne sont pas insurmontables si les contrats signés avec les plateformes assurent une maîtrise suffisante des prix, y compris des pratiques de jetons gratuits, aux éditeurs et si certaines adaptations sont apportées aux pratiques, notamment pour assurer plus de transparence pour les lecteurs comme pour les professionnels

Dans cet esprit, le projet d'avis se conclut par **dix recommandations aux professionnels pour assurer la pleine compatibilité des pratiques de jetons avec la loi sur le prix unique**,

Au terme du délai de deux mois pendant lequel le présent projet d'avis est soumis à consultation publique, le médiateur du livre rendra un avis actualisé et le cas échéant complété ou amendé. Pendant la consultation comme au-delà de son terme, il se tient à la disposition des acteurs intéressés pour travailler à la pleine application de la loi sur le prix unique du livre numérique à ce secteur en pleine mutation, aux importants enjeux économiques comme culturels.